



Caladion bicolor

(*Caladium bicolor*)

Gestion de *Caladium bicolor* dans la forêt départementale du Mont Hachiroungou (Mayotte)

Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Deal) Mayotte, Service environnement et prévention de risques, Unité biodiversité

■ Sous l'autorité du préfet, la Deal est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables.

■ Les missions de l'Unité biodiversité sont, entre autres, la réalisation de programmes d'acquisition de connaissances, le pilotage des plan nationaux d'action et des réseaux « Espèces exotiques envahissantes », la mise en place d'aires protégées et le développement de modalités de gestion et de réglementations adaptées, la protection des sites et paysages remarquables.

■ Contacts : Miguel Lamalfa Díaz, chargé de mission faune – flore terrestre - miguel.lamalfa-diaz@developpement-durable.gouv.fr et Antoine Rouillé, chargé de mission trame verte et bleue et paysage – antoine.rouille@developpement-durable.gouv.fr

Service environnement (SE), rattaché à la Direction de l'environnement, du développement durable et de l'énergie (DEDDE) du Conseil départemental de Mayotte

■ En charge de la gestion de plusieurs sites du Conservatoire du littoral à Mayotte, ce service assure l'accueil du grand public, l'aménagement des sites, la restauration écologique, l'entretien et le suivi de la faune et de la flore, en particulier la protection des tortues marines.

■ Contact : Bacar Oussenen Mdallah, responsable du bureau Gestion des Sites - bacar.ousseni-mdallah@cg976.fr

Service des ressources forestières (SRF), rattaché à la Direction des ressources terrestres et maritimes (DRTM) du Conseil départemental de Mayotte

■ Ce service est principalement chargé de la gestion, la protection, l'aménagement et la valorisation du patrimoine naturel des forêts départementales selon trois axes essentiels : la protection des milieux et des espèces remarquables, la valorisation des produits forestiers et



1, 2 - Pieds de *Caladium bicolor* dans la forêt départementale du Mont Hachiroungou.

l'accueil du public. Il procède à une surveillance active des infractions commises en forêt départementales et à la réhabilitation des zones défrichées illégalement.

■ Contact : Chanrani Soidri, chef du bureau Plantes et travaux Forestiers - chanrani.soidri@cg976.fr

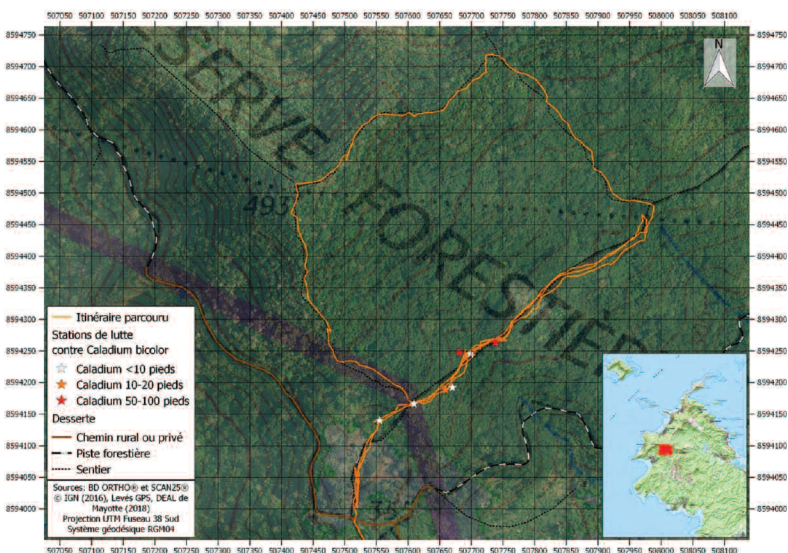
Conservatoire botanique national de Mascarin

■ Association loi 1901 créée en 1986, le CBNM a pour missions la connaissance, la conservation, l'expertise et la sensibilisation sur les enjeux liés au maintien du Patrimoine végétal de l'île de la Réunion, de Mayotte et des îles Éparses. Il était en charge de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les plantes exotiques envahissantes sur l'île de 2016 à 2018.

■ Contact : Sébastien Traclet, chargé de mission connaissance et conservation de la flore et des habitats de Mayotte - straclet@cbnm.org

Site d'intervention

- L'espèce a été découverte le 22 novembre 2018 par un agent de la DEAL lors d'une mission de cartographie de l'occupation du sol du territoire.
- Le site de découverte se situe au nord de l'île, sur la commune de Mtsamboro, dans la forêt départementale du Mont Hachiroungou, sur l'étape 4 du sentier de grande randonnée, à proximité de la piste qui monte dans la forêt depuis Acoua.
- Le caladion est une plante ornementale très commune dans les jardins des particuliers et qui colonise facilement les milieux très modifiés par l'homme. Cette partie du sentier étant très empruntée par les éleveurs du secteur qui déplacent leurs animaux jusqu'au cours d'eau permanent entre le sentier et la piste forestière en aval, le déplacement du bétail pourrait constituer une voie de dispersion depuis les milieux anthropisés vers les milieux naturels à proximité.
- Le site comprend 8 stations de l'espèce : cinq avec moins de 10 pieds, une entre 10 et 20 pieds et deux entre 50 et 100 pieds, représentant une superficie totale de 20 m².
- À noter que ces stations sont situées sur une zone du sentier où l'effet de lisière est accentué et l'accès à la lumière plus facile, laissant suggérer que l'espèce serait moins susceptible de coloniser les milieux à fort couvert arboré présentant un faible niveau de lumière en sous-bois.



Localisation des stations de *Caladium bicolor*.

Nuisances et enjeux

- La forêt départementale du Mont Hachiroungou est un espace protégé abritant de nombreuses espèces indigènes dont certaines endémiques. Il s'agit d'un des rares milieux encore peu modifiés sur le territoire de Mayotte.
- *Caladium bicolor* étant une espèce potentiellement envahissante (2P¹) et non mentionnée sur ce site jusqu'à ce jour, une intervention rapide d'éradication permettrait d'éviter une colonisation importante de la strate de régénération et un risque pour la pérennité de la forêt. En effet, si l'espèce devait proliférer, elle pourrait entrer en concurrence avec les espèces indigènes du sous-bois pour l'espace et les ressources. Cela pourrait engendrer une forte diminution de la régénération par semis naturel, avec un impact direct sur le cortège floristique, le nombre d'individus et sur la structure et la dynamique forestière² en général.

1. Classification selon Lavergne, 2016 : 2P : espèce potentiellement envahissante : cultivée, échappée de jardin/culture ou localement naturalisée, comportement envahissant dans 1-2 localités de l'île et envahissante ailleurs dans le monde (espèce exotique préoccupante).

2. La dynamique forestière résulte de processus tels que la croissance, la mortalité et la régénération des végétaux qui modifient les conditions du milieu et des ressources (quantité de lumière, aération du sol, qualité et quantité de litière, etc.).



3, 4 et 5 - Déterrage des bulbes et rhizomes.

Interventions

- Suite à sa détection par l'agent de la Deal, une fiche de détection précoce de l'espèce a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les plantes envahissantes à Mayotte. Le CBNM a été consulté afin de confirmer l'identification de l'espèce et aider à définir le type d'action de lutte à mettre en place.
- La Deal et les services du département identifiés comme pilotes du système de détection précoce (SRF) et des interventions rapides de lutte (SE) au sein du Groupe espèces invasives mahorais (GEIM) – Flore, ont organisé une opération de lutte le plus rapidement possible.
- L'intervention s'est déroulée le 19 décembre.
- Les bulbes et les rhizomes de la plante ont été déterrés à l'aide de pioches et de pelles, et les bulbes souterrains non visibles ont également été recherchés et déterrés.
- Les déchets végétaux ont ensuite été évacués dans des sacs plastiques vers les locaux de la Deal pour un séchage éloigné du milieu naturel. L'acheminement a été facilité par la localisation des stations situées sur un chemin de randonnée à proximité d'une piste carrossable.
- Les déchets végétaux ont été placés à sécher sur des pelouses de la Deal, sous surveillance.

Résultats et bilan

■ Résultats

- Tous les pieds visibles sur les stations ont été extraits, pour un volume total de 3 sacs poubelles de 30 litres de déchets évacués du site.
- Sur la zone de séchage, après des épisodes pluvieux, certains bulbes, même ceux ayant été découpés afin d'accélérer le séchage, ont développé rapidement des rhizomes et de nouvelles plantules. Par la suite, ces déchets ont été retournés à deux reprises et placés sur une dalle en béton afin d'assurer un séchage complet empêchant leur reprise.

■ Bilan

- Cette opération a mobilisé 4 agents sur une demi-journée : deux agents de la Deal et deux agents du Conseil départemental.
- Hormis le temps passé par ces agents, elle n'a pas nécessité de dépenses spécifiques, le matériel ayant été prêté par la Deal, le CBNM et le Conseil départemental.

Valorisation des actions

- Cette intervention a fait l'objet d'une fiche de renseignement d'action de lutte précoce, présentant la description des populations, l'identification des intervenants, le protocole simplifié des actions, l'effort de travail et le traitement des déchets. Cette fiche a été diffusée auprès du GEIM, instance locale de gouvernance en matière de lutte contre les plantes envahissantes.



6 - Pied de *C. bicolor* extrait.
7 - Bulbe de *C. bicolor* déterré.
8 - Déchets végétaux extraits mis en sac.
9 - Séchage des déchets végétaux.

Perspectives

- Un suivi du site est prévu en marge d'autres opérations réalisées à proximité.
- Concernant la gestion de déchets de plantes issues d'opérations d'arrachage, il serait préférable de les disposer sur une dalle de béton dès le départ ou les tremper dans de l'eau salé pour éviter leur reprise.
- Cette opération est le premier cas d'utilisation concrète de la fiche de détection précoce avec mise en place d'une intervention rapide. C'est un succès de par la rapidité de la mobilisation des partenaires et de la mise en place de l'action, ce qui est très encourageant pour les futures opérations de ce type à Mayotte.
- La dynamique créée par cette opération de gestion a amené à renseigner une nouvelle fiche d'alerte concernant le Gingembre cône-de-pin (*Zingiber Zerumbet*) et le Bambou (*Bambusa vulgaris*) pour laquelle une suite est attendue courant 2019.

Rédaction : Miguel Lamalfa Diaz, Deal de Mayotte, Sébastien Traclet, CBNM et Doriane Blottière, Comité français de l'UICN, dans le cadre du Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes en lien avec l'Initiative sur les EEE en outre-mer. Juillet 2019. Edition : Agence française pour la biodiversité.

En savoir plus...

- 2018. Fiche de renseignement d'une action de lutte précoce. Stratégie opérationnelle de lutte contre les Plantes exotiques envahissantes de Mayotte. 12 pp.
- Lavergne C. 2016. Méthode de hiérarchisation des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes de Mayotte - Note méthodologique pour l'élaboration d'une liste hiérarchisée d'espèces exotiques envahissantes en vue de leur gestion. Version 1.1, Novembre 2016. Note non publiée, Conservatoire botanique national et Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Mascarin, Saint-Leu, 56 p.

Cette expérience de gestion complète celles des volumes 2 et 3 de l'ouvrage « Les espèces exotiques envahissantes en milieux aquatiques : connaissances pratiques et expériences de gestion », dans la collection Comprendre pour agir de l'AFB. (<https://professionnels.afbiodiversite.fr/fr/node/64>).

